

DELIBERATION 89/02-12 - APPEL EN CONSEIL D'ETAT/AUTORISATION ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des conclusions du Tribunal Administratif relatives à la création d'un poste de chargé d'études en urbanisme par la Commune de LUDRES. En son jugement en date du 21 Février 1989, l'instance sus-visée conteste la légalité de la délibération et l'annule.

Eu égard aux textes réglementaires en la matière, le jugement apparaît contestable à plus d'un titre.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 17 voix pour et 3 abstentions :*

- de faire appel auprès du Conseil d'Etat,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,*
- de désigner Maître FOUSSARD, Avocat au Conseil d'Etat, défenseur de la Commune de LUDRES,*
- d'inscrire les sommes au budget.*